



Saisie d un vehicule apres avoir ete controler sans permis

Par **neskik2022**, le 15/11/2016 à 08:47

bonjour mon conjoint a eu une saisie du vehicule apres cette fait arreter sans permis ,le juge a lever la saisie mais l avocate na pas ecore fournis le justificatif apres deux mois !! pouvons nous retirer les saisie nous meme ? et puis je utiliser la voiture etant donner que j ai le permis ?

Par **Visiteur**, le 15/11/2016 à 10:18

Bonjour,
si vous avez le véhicule et le permis...? je ne vois pas ou serait le soucis.

Par **Maitre SEBAN**, le 15/11/2016 à 10:20

Bonjour,

J'imagine que votre avocate attend que le jugement lui soit envoyé par le greffe et cela peut prendre plusieurs semaines (ou mois).

En revanche, vous pouvez demander un extrait de jugement auprès du greffe qui suffira certainement pour obtenir la levée de la saisie du véhicule.

Si vous êtes titulaire du permis de conduire et que la saisie a été levée, rien ne s'oppose à ce que vous le conduisiez.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)

Par **neskik2022**, le 15/11/2016 à 10:42

comment sa va se passer etant donner quond a retirer les sceller et on c est servie de la

voiture !! pour nous vu qu'on la récupère on peut s'en servir mais là je viens d'apprendre que en fête c'est les gendarmes qui doivent venir retirer les scellés !!